

Appel à propositions pour la sélection d'organisation non gouvernementale en vue de la réalisation d'activités de rapprochement des communautés transfrontalières et de renforcement de la cohésion sociale

Réf : UNDP/RFP/2020/025

I. CONTEXTE

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec les populations et les Etats pour contribuer à bâtir des nations pouvant faire face à la crise, à initier et à maintenir une croissance qui améliore la qualité de vie de tous. Nous offrons des perspectives mondiales et une vision nationale pour contribuer à autonomiser les personnes et à bâtir des nations résilientes dans 177 pays.

La présente procédure d'appel à projet/propositions est liée au projet d' « Engagement transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour renforcer la cohésion sociale et la sécurité frontalière ».

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS CONCRETS ATTENDUS

Objectifs

Cette sélection de structures techniques opérationnelles a pour but de contribuer à la réduction des tensions communautaires à travers le renforcement du dialogue, de la résolution conjointe des conflits et l'accroissement des échanges réguliers entre les communautés transfrontalières.

Résultats spécifiques attendus

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits ;
- Mettre en place ou consolider les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits dans les communautés cibles, en se concentrant notamment sur les aspects liés aux conflits fonciers ;
- Identifier et réhabiliter des infrastructures sociales de rapprochement communautaire tels que les points d'eau, les canoés motorisés en vue de faciliter les traversées et le rapprochement des communautés transfrontalières ;
- Identifier et organiser les groupements de femmes existants ;
- Soutenir les initiatives transfrontalières des femmes pour promouvoir les droits des femmes, lutter contre la violence sexuelle et sexiste et promouvoir le développement communautaire ainsi que les échanges socio-économiques ;
- Faciliter les activités culturelles, sportives et économiques (notamment en ce qui concerne le

commerce transfrontalier) spécifiquement pour les femmes, en vue d'améliorer les échanges pacifiques et les mécanismes de cohésion sociale entre et au sein des communautés.

L'objectif et les produits détaillés sont définis dans les termes de référence— **Annexe I**

III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE QUALIFICATION

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (ONG) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'ONG. Les ONG qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

Modèle de demande d'information – **Annexe II**

IV. PROPOSITION

Méthodologie, approche, plan d'assurance qualité et plan de mise en œuvre proposés - cette section doit démontrer la réponse de l'ONG aux termes de référence en identifiant les composantes spécifiques proposées, la manière dont les produits/prestations seront traités, comme spécifié ; en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de performance proposées ; en identifiant les travaux/portions de travail qui seront sous-traités.

En outre, la proposition doit démontrer comment la méthodologie proposée respecte ou dépasse les termes de référence, tout en garantissant la pertinence de l'approche par rapport aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel du projet. Cette méthodologie doit être présentée dans un calendrier de mise en œuvre et une assurance qualité.

Structure et ressources de gestion (personnel clé) - Cette section doit comprendre la description complète de la structure de gestion et des informations concernant les ressources requises, y compris les curriculum vitae (CV) du personnel clé qui sera affecté à la mise en œuvre de la méthodologie proposée, en définissant clairement les rôles et les responsabilités vis-à-vis de la méthodologie proposée. Les CV doivent établir les compétences et démontrer les qualifications dans les domaines pertinents pour les TDR.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

a) Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- 1) L'offre technique rationnelle qui comprend des mécanismes d'inclusion innovants et reproductibles afin de maximiser le transfert de valeur aux bénéficiaires.
- 2) Des interventions à fort impact ciblant et répondant directement aux besoins établis dans les TdR.
- 3) Le montant du budget requis est proportionnel à la capacité de gestion administrative et financière prouvée de l'organisation.

- 4) Un suivi et une évaluation participatifs qui contribueront à créer un sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires afin de promouvoir la durabilité des interventions.

| Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques | | Note maximum | Organisation | | | | | |
|--|--|--------------|--------------|---|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E | F |
| 1. | Expertise de la Structure dans la conduite des activités communautaires dans les domaines de la Cohésion Sociale, de la coopération et de la sécurité transfrontalière | 40 | | | | | | |
| 2. | Méthodologie, planning d'intervention | 30 | | | | | | |
| 3. | Qualifications de la Structure | 30 | | | | | | |
| Total | | 100 | | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1 | | Nbre de points maximum | Structure | | | | | |
|--|--|------------------------|-----------|---|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E | F |
| Expertise de la Structure | | | | | | | | |
| 1.1 | Expertise de la Structure dans la conduite des activités des projets communautaires dans les domaines de la Cohésion Sociale, de la coopération et de la sécurité transfrontaliers | 20 | | | | | | |
| 1.2 | Expertise spécifique dans l'organisation des activités socioculturelles transfrontalières | | | | | | | |
| | - Expérience avec des institutions internationales | 10 | | | | | | |
| | - Autres partenaires | 10 | | | | | | |
| | | 40 | | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2 | | Nbre de points maximum | Structure | | | | | |
|---|---|------------------------|-----------|---|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E | F |
| Méthodologie et plan de travail | | | | | | | | |
| 2.1 | La note technique est-t-elle une compréhension des différentes tâches à accomplir ? | 5 | | | | | | |
| 2.2 | Les aspects importants la prestation ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ? | 10 | | | | | | |
| 2.3 | L'équipe de travail du prestataire est-elle suffisante et organisée pour les tâches à accomplir ? | 5 | | | | | | |
| 2.4 | Le chronogramme de travail est-il bien défini et conforme aux TDR ? | 5 | | | | | | |
| 2.5 | La présentation du plan de travail est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ? | 5 | | | | | | |
| | | 30 | | | | | | |

| Evaluation de la proposition technique -- Formulaire 3 | | Nbre de points maximum | Soumissionnaire | | | | | |
|---|---|------------------------|-----------------|---|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E | F |
| Qualification et expérience de la Structure | | | | | | | | |
| 3.1 | Qualifications du Chef de mission (Sociologue, Economiste, discipline apparentée, etc.) | 5 | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|-----|---|----|--|--|--|--|--|--|
| 3.2 | Qualifications des autres membres de l'équipe | 5 | | | | | | |
| 3.3 | Expérience dans les domaines requis (2 ans pour le chef de mission et 1 ans pour les autres staffs) | 10 | | | | | | |
| 3.4 | Expérience de terrain en Côte d'Ivoire | 10 | | | | | | |
| | | 30 | | | | | | |

b) Méthodologie de l'évaluation : basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe

La méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe implique que toutes les offres ont le même prix maximum global (qui ne peut excéder un montant du budget connu et fixe), et que la sélection est axée sur la qualité des offres ainsi que sur l'approche et la méthodologie proposées de l'OSC ou de l'ONG. L'ONG doit fournir sa meilleure offre technique et répartition financière (dans le budget) et ceci dans un budget unique (déclarant de manière claire les bases proposées). L'évaluation de toutes les offres techniques est menée conformément aux critères d'évaluations soulignés ci-dessous, et l'organisation qui obtient le meilleur score technique est choisie. Les OSC ou les ONG qui dépassent, dans leurs offres financières, le budget fixe établi, seront rejetées.

Les offres doivent refléter les besoins de la communauté dans des activités pouvant être mises en œuvre par les ONG ou les OSC. Au titre de la méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe, l'évaluation est axée sur l'optimisation des transferts de fonds à l'utilisateur bénéficiaire dans les limites d'un budget donné.

c) Montant du budget et durée du Projet

Les montants des offres doivent représenter soit un minimum de 40 000 dollars US. pour les interventions directes dans une seule communauté, activité ou zone géographique, et un maximum de 50 000 dollars US ; soit 100 000 dollars US pour des interventions directes dans plusieurs communautés, activités ou zones géographiques au sein du même pays, tel que déclaré dans les termes de référence.

Le montant requis dans l'offre doit correspondre aux capacités administratives et de gestion financière de l'organisation.

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (06) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Le document de projet doit être conçu pour une **durée de 06 mois à compter de la date de signature de l'accord de partenariat avec le PNUD**. Cette durée peut connaître une extension en cas de bonnes des performances réalisées par l'Organisation et des besoins avérés.

VI. PROCÉDURE DE SÉLECTION :

Le PNUD examine les offres en cinq étapes :

- i) Détermination de l'éligibilité ;
- ii) Examen technique des offres éligibles ;
- iii) Notation et classement des offres éligibles sur la base des critères d'évaluation soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée ;
- iv) Eclaircissements (le cas échéant) avec l'offre la mieux classée ; et
- v) Signature de l'Accord avec la partie responsable.

VII. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les documents suivants doivent être soumis afin que la soumission soit considérée :

- 1) Modèle d'offre
- 2) Résumé analytique du projet
- 3) Documentation requise dans la demande d'information
- 5) États financiers vérifiés des deux dernières années, notamment le rapport de gestion et les notes de bas de pages qui accompagnent les états financiers.

Les candidats prennent à leur charge tous les frais relatifs à la préparation et à la soumission de l'offre.

NB : Les offres devront être soumises au plus tard le **08 Avril 2020 à 17H00** dans des plis scellés au bureau PNUD du plateau en face de la radiodiffusion RTI plateau avec la mention :

**« APPEL A PROPOSITIONS POUR LA SELECTION D'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE EN
VUE DE LA REALISATION D'ACTIVITES DE RAPPROCHEMENT DES COMMUNAUTES
TRANSFRONTALIERES ET DE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE »
UNDP/RFP/2020/025**

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à nous transmettre vos questions par email avant la date limite de soumission : procurement.ci@undp.org.

Calendrier estimé de la compétition

Vous trouverez ci-dessous un calendrier estimé relatif à ce présent appel d'offres.

[19 Mars 2020] : L'appel d'offres est ouvert et les documents pertinents sont mis en ligne.

[08 Avril 2020] : Date limite pour la soumission des offres par les organisations au titre du présent appel.

[Du 09 Avril au 22 Avril 2020] : L'évaluation et la procédure de sélection ont lieu.

[27 Avril 2020] : Les candidats sélectionnés sont notifiés.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Le PNUD met en œuvre une politique de tolérance zéro envers les pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non déontologiques, et l'obstruction. Le PNUD est engagé dans la prévention, l'identification et le règlement de tous les actes frauduleux et les pratiques de corruption envers lui ainsi qu'envers les tierces parties impliquées dans les activités du PNUD. (Voir http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/about/transparencydocs/UNDP_Anti-fraud_Policy_French_FINAL.pdf et <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/> pour une description complète des politiques)

Lors de la réponse au présent appel d'offres, le PNUD exige que tous les soumissionnaires se comportent de manière professionnelle, objective et impartiale, et qu'ils considèrent en tout temps les intérêts du PNUD comme primordiaux. Les soumissionnaires doivent obligatoirement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération du travail à venir. Tous les soumissionnaires dont il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit d'intérêt sont disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires, et leurs prestataires de services agréés, sont considérés comme ayant un conflit d'intérêt avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations si :

* Ils sont ou ont été associés dans le passé avec une société ou l'un quelconque de leurs prestataires de services agréés qui ont été engagés par le PNUD pour fournir des services relatifs à la préparation de la conception, des termes de référence, de l'analyse ou de l'estimation des coûts, et d'autres documents utilisés dans cette procédure de sélection compétitive ;

* Ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; ou

* Il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.

Dans le cas où tout doute se présente concernant l'interprétation de ce qui constitue potentiellement un conflit d'intérêt, les soumissionnaires doivent informer le PNUD de la situation et demander la confirmation du PNUD quant à l'existence, ou non, de ce conflit.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement


Représentant Résident Adjoint/Opérations



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Côte d'Ivoire
01 BP 1747 Abidjan 01
Tél: 20 31 74 00
Fax: 20 21 13 67

TERMES DE REFERENCE

Sélection de partenaires en vue de la réalisation d'activités de rapprochement des communautés transfrontalières et de renforcement de la cohésion sociale dans le cadre du projet d'« Engagement transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour renforcer la cohésion sociale et la sécurité frontalière

2. CONTEXTE

La porosité et la nature artificielle de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, ainsi que la diversité ethnique des communautés des deux côtés de la frontière, ont rendu cette région sujette à des tensions intercommunautaires récurrentes. Les crises politiques dans les deux pays au cours de la dernière décennie ont alimenté et exploité ces tensions dans le cadre de dynamiques nationales et régionales plus larges. Les conflits intercommunautaires qui concernent les terres et les ressources naturelles, par exemple, ont été amplifiés par les migrations régionales et un afflux de migrants motivé par des besoins socioéconomiques ainsi que par la présence de réfugiés et de rapatriés à la suite de conflits civils au Libéria et en Côte d'Ivoire. En outre, la criminalité transnationale a également prospéré, profitant de l'instabilité et de la porosité des frontières avec de nombreux points de passage illégaux. Cela a conduit à la fragilisation du tissu social, encore renforcé par la présence limitée de l'État dans les zones reculées et une profonde méfiance à l'égard des forces de sécurité.

Les conflits intercommunautaires sont en outre alimentés par un taux de criminalité plus élevé que la moyenne dans la zone frontalière des deux côtés, alimenté par une capacité de sécurité insuffisante, une mauvaise collaboration bilatérale en matière de sécurité à travers la frontière et la corruption. En outre, même si les relations bilatérales entre le Libéria et la Côte d'Ivoire sont excellentes sur le plan diplomatique, avec des réunions fréquentes entre les chefs d'État, les mécanismes de coopération au niveau opérationnel et décentralisé doivent être renforcés et les tensions sont souvent palpables entre les différentes forces de sécurité qui opèrent dans la zone frontalière. Afin de remédier à cette faiblesse, le projet a mis en place, dans sa première phase, des Comités Civilo-Militaires (CCM) à Taï et Tabou afin de renforcer la collaboration entre les forces de défense et de sécurité et aussi entre ces forces et les communautés frontalières. Ces CCM offrent une plateforme de dialogue permanent entre les acteurs locaux et renforcent l'engagement des Comités de Paix mis en place au sein des communautés.

Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par cette dynamique. Le faible niveau d'éducation et les faibles capacités d'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante en

raison des possibilités limitées d'éducation, de moyens de subsistance et d'emploi ont un impact majeur sur les populations de jeunes des régions transfrontalières.

Le premier projet transfrontalier a réussi à relever partiellement certains de ces défis dans ses domaines d'intervention le long de la partie sud de la frontière, avec des résultats particulièrement positifs pour les femmes. Selon une évaluation indépendante réalisée au début de 2019, les interventions du projet ont contribué à réduire le harcèlement et l'intimidation des commerçants (en particulier des femmes qui traversent la frontière) par le personnel de sécurité, à améliorer le temps de réaction des forces de sécurité lorsqu'elles sont appelées à intervenir et à faciliter le règlement à l'amiable de plusieurs différends, notamment ceux relatifs aux terres, grâce aux compétences en négociation acquises lors des séances de formation organisées dans le cadre du projet. En outre, la combinaison de patrouilles conjointes et de l'engagement communautaire par l'intermédiaire des comités de prévention des conflits et de paix et des comités civilo-militaires a contribué à l'arrestation et au rapatriement d'individus impliqués dans des activités illégales, à la réduction des contrôles abusifs et des taxes illégales aux points de passage, ainsi qu'à l'accélération du temps de traitement aux frontières.

Néanmoins, d'importants défis demeurent. Une récente mission d'évaluation sur le terrain (8-13 septembre 2019) menée par une équipe conjointe (PNUE, OIM et homologues gouvernementaux) dans deux communautés du nord du côté libérien de la frontière dans le cadre de l'élaboration du projet actuel, a confirmé la persistance de conflits intercommunautaires dus aux mêmes facteurs identifiés sur la frontière sud et a également noté le manque de partage d'informations le long des frontières des deux pays.

Enfin, les zones transfrontalières devraient connaître des tensions accrues dans les mois à venir en vue de la prochaine élection présidentielle ivoirienne et de l'élection sénatoriale libérienne, toutes deux prévues en 2020. Ces élections ont le potentiel de déclencher des tensions latentes et d'alimenter les conflits existants. En effet, le risque de violence électorale reste important, comme en témoignent les récentes élections locales et régionales en Côte d'Ivoire en octobre 2018, qui ont fait au moins sept morts, et la frontière reste un " point chaud " pour toutes les raisons exposées ci-dessus. Une rhétorique incendiaire préélectorale croissante autour de l'exploitation des ressources naturelles et de l'identité est déjà visible, ce qui augmente la probabilité de violence liée aux élections, en particulier dans la zone frontalière où coexistent des ressortissants des deux pays.

Dans ce contexte, le présent projet s'appuie sur les meilleures pratiques identifiées au cours de la phase I, qui seront reproduites, le cas échéant, dans les régions du Nord et renforcées dans les régions du Sud. Les éléments que le projet actuel propose de reproduire impliquent notamment la participation active des entités gouvernementales et de la société civile dans les deux pays, car ces acteurs ont joué un rôle crucial dans l'appropriation des engagements de la phase I du projet et dans la poursuite du dialogue intercommunautaire pour la consolidation de la paix, la sécurité et la prévention et le règlement pacifique des conflits, comme indiqué dans l'évaluation finale. Ce projet assurera également des activités novatrices pour répondre aux besoins restants identifiés à la fin de la phase I, y compris le besoin d'un soutien accru à l'autonomisation économique afin de faciliter la réintégration communautaire ainsi que le besoin d'un soutien au règlement des différends fonciers, qui est au cœur des tensions entre communautés transfrontalières.

Les présents termes de référence visent à décrire les critères de sélection de ces structures.

3. OBJECTIFS

Cette sélection de structures techniques opérationnelles a pour but de contribuer à la réduction des tensions communautaires à travers le renforcement du dialogue, de la résolution conjointe des conflits et l'accroissement des échanges réguliers entre les communautés transfrontalières.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits ;
- Mettre en place ou consolider les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits dans les communautés cibles, en se concentrant notamment sur les aspects liés aux conflits fonciers ;
- Identifier et réhabiliter des infrastructures sociales de rapprochement communautaire tels que les points d'eau, les canoés motorisés en vue de faciliter les traversées et le rapprochement des communautés transfrontalières ;
- Identifier et organiser les groupements de femmes existants ;
- Soutenir les initiatives transfrontalières des femmes pour promouvoir les droits des femmes, lutter contre la violence sexuelle et sexiste et promouvoir le développement communautaire ainsi que les échanges socio-économiques ;
- Faciliter les activités culturelles, sportives et économiques (notamment en ce qui concerne le commerce transfrontalier) spécifiquement pour les femmes, en vue d'améliorer les échanges pacifiques et les mécanismes de cohésion sociale entre et au sein des communautés.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus des structures techniques opérationnelles sélectionnées sont :

- Les infrastructures locales de paix, les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits locaux y compris fonciers sont identifiés et organisés dans chaque département et principalement au sein des communautés vivant le long de la frontière ;
- Les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits dans les communautés cibles sont mis en place ou consolidés ;
- Le rapprochement des communautés transfrontalières est renforcé à travers la réhabilitation des infrastructures sociales de rapprochement communautaire ;
- Les groupements de femmes sont identifiés dans les zones cibles et organisés ;
- Les initiatives transfrontalières des femmes pour promouvoir les droits des femmes, la lutte contre les VBG et les échanges socio-économiques sont soutenues ;
- La cohésion sociale et la coexistence pacifique sont améliorées à travers l'organisation d'activités culturelles, sportives et économiques ;
- Un plan de suivi-évaluation est élaboré et mis en œuvre ;
- Une stratégie claire de pérennisation de ces initiatives est élaborée et mise en œuvre.

5. PROFIL DES STRUCTURES SOUMISSIONNAIRES

Les structures techniques soumissionnaires du présent appel à manifestation d'intérêt devront :

- Être officiellement reconnues ;
- Avoir des responsables et des équipes jouissant d'une bonne moralité ;
- Disposer d'une représentation dans les zones de mise en œuvre des projets et/ou y avoir déjà travaillé sera un important atout ;
- Justifier d'expériences réussies en matière d'appuis techniques et organisationnels aux communautés de base, (notamment celles des zones cibles des projets) ;
- Justifier d'expériences réussies dans les domaines de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale, de la coopération transfrontalière ainsi que du relèvement communautaire ;
- Préciser les références de ces différentes expériences et les acteurs clés ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels dans les domaines ciblés ;
- Avoir et justifier d'une grande capacité opérationnelle sur le terrain ;
- Être disponible immédiatement.

6. LIEUX, DUREE ET MODALITES DE DECAISSEMENT

Lieu

Quatre (4) zones géographiques d'intervention sont concernées dans le cadre du présent appel d'offre. Il s'agit de :

- Zone 1 : Département de Taï ;
- Zone 2 : Département de Tabou ;
- Zone 3 : Département de Touleupleu ;
- Zone 4 : Département de Danané.

NB : Un partenaire ne peut être retenu que pour une seule zone d'intervention, c'est-à-dire un seul département.

Durée et calendrier

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre, et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (6) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Modalité de décaissement

Le décaissement se fera en deux tranches et chaque tranche correspondra à des résultats déterminés et facilement évaluables :

- 80% à la signature du contrat et après validation du plan de travail;
- 20% à mi-parcours dans l'atteinte des résultats sur le terrain et après vérification des rapports narratif et financier par les équipes du PNUD. **Si les objectifs assignés dans le cadre de la sélection ne sont pas atteints, le PNUD se réserve le droit de retenir ce montant jusqu'à la réalisation effective des résultats.**

7. MODALITES DE SOUMISSION / EVALUATION

Les propositions devront porter sur les points suivants qui feront l'objet de l'évaluation de l'offre de la structure soumissionnaire :

Une **proposition technique d'une part et financière d'autre part dans 02 enveloppes séparées faisant ressortir :**

- une présentation de la structure, de ses ressources (humaines et matériels), et de ses expériences vérifiables dans les domaines (i) de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (Appuis aux infrastructures locales de paix, prévention des conflits locaux y compris fonciers, etc.), (ii) du Relèvement Communautaire (Appuis aux opportunités économiques des jeunes et des femmes, à la réintégration, à la réhabilitation d'infrastructures sociales, à l'accès aux services sociaux de base, etc.), (iii) de l'identification et la formulation de projets de cohésion sociale et de relèvement communautaires et (iv) de la mise en œuvre et le suivi des projets de cohésion sociale et de relèvement communautaires ;
- un descriptif de la méthodologie prévue pour la conduite des activités d'identification des populations et communautés cibles, d'organisation d'échanges/dialogues communautaires, de définition et de formulation de requêtes de projets viables dans les domaines de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale ainsi que du relèvement communautaire ;
- un descriptif des supports pédagogiques ;
- un chronogramme de mise en œuvre des activités de cohésion sociale et de relèvement communautaire ;
- Un plan de suivi-évaluation ;
- les CV du personnel disponible pour la mission (domaines de compétence, formation, expérience professionnelle dans les domaines concernés).

ANNEXES

- **Annexe I** : Termes de Référence
- **Annexe II** : Formulaire d'Information sur le soumissionnaire (RFI) (version anglaise)
- **Annexe III** : Modèle d'accord avec la partie responsable